

## CHARTRE des TOURNOIS de la Ligue des Hauts-de-France

**La saison sportive 2026 débutera le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

### **PREAMBULE**

*La charte qualité des tournois homologués organisés par les clubs de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis vise :*

- ☞ à développer l'envie et le plaisir des joueurs à participer à ces tournois et aux clubs d'en organiser,
- ☞ à satisfaire les attentes des joueurs de ces tournois dans le respect de l'éthique sportive et des règlements sportifs de la FFT,
- ☞ à développer la compétence et l'équité des Comités de Tournois,
- ☞ à satisfaire les attentes des clubs organisateurs et de leurs membres.

### **Article 1 : Dates de saisies des demandes d'homologations dans ADOC**

Les demandes d'homologations des tournois de la saison 2026 devront être saisies aux dates précisées ci-après :

- ❖ Une période de saisie du **20 mai au 23 juin 2025** pour les tournois Open et Jeunes :
  - Tournois Open de Hors Catégorie à 3<sup>ème</sup> Catégorie (**quota 2 tournois par Club**). Les demandes supplémentaires seront étudiées au cas par cas.
  - Tournois Jeunes 11/18 ans (**quota 2 tournois par Club**), sauf pour le Challenge Salier (un seul tournoi par club). Les demandes supplémentaires seront étudiées également au cas par cas.
- ❖ Deux périodes de saisie pour les TMC :
  - 1<sup>ère</sup> période du **20 mai au 23 juin 2025** pour les TMC du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 28 février 2026.
  - 2<sup>ème</sup> période du **12 janvier au 17 février 2026** pour les TMC du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 août 2026
  - Saisie **tout au long de l'année** pour les :
    - ☞ **Tournois Internes** (saisie 1 mois avant le début du tournoi) → **durée 4 mois maximum**.
    - ☞ **Tournois Galaxie 7/10 ans** (les dates d'homologations devront être approuvées par les CST).

### **Article 2 : TMC Dames, Messieurs**

- ☞ **TMC Dames et Messieurs** : Les demandes d'homologations devront respecter **scrupuleusement le Cahier des Charges** de la Ligue des Hauts-de-France fourni en annexe.

### **Article 3 : Saisie de la demande d'homologation sur ADOC :**

Pour le Challenge Salier et les Circuits 7/10 ans, merci d'indiquer dans le **libellé de la demande d'homologation le nom du tournoi** en vous référant à la liste des circuits et **libellés reprise en annexe**, et en respectant le format du texte.

**La catégorie de tournoi et les droits d'homologation dépendent du montant total des prix (espèces + lots) (cf annexe).**

La demande d'homologation complétée et enregistrée doit être **soumise à la Ligue** pour être validée.

### **Article 4 : Harmonisation**

- ☞ Les chevauchements de dates de plusieurs tournois seront étudiés par la commission d'homologation, en concertation avec les clubs concernés,
- ☞ La comparaison se fera par zone géographique. Une vérification et harmonisation sera également faite avec les clubs limitrophes,
- ☞ Les clubs organisant un tournoi depuis plusieurs années aux mêmes dates ou périodes seront prioritaires.

### **Article 5 : Juge Arbitrage**

Vous ne pouvez organiser un **tournoi Senior Open que s'il y a un juge-arbitre de tournoi (JAT1 ou JAT2) licencié dans votre club.**

Le juge arbitre doit être suffisamment présent pour le bon déroulement du tournoi. Il **ne peut pas diriger ou être juge-arbitre adjoint de deux ou plusieurs tournois se déroulant dans deux ou plusieurs clubs et dont les dates se chevauchent, même partiellement**, sauf dérogation accordée par les commissions régionales d'Arbitrage et d'Homologation.

### **Rappel :**

- ☞ un JAT1 ne peut officier que **dans le club où il est licencié**, pour :
  - ⇒ un tournoi interne,
  - ⇒ un tournoi open limité aux NC et 4<sup>ème</sup> série,
  - ⇒ un tournoi jeune.
- ☞ Un JAT2 peut officier dans tous les clubs de la **Ligue où il est licencié**,
- ☞ Un JAT2 non licencié dans la Ligue doit avoir obtenu l'autorisation du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue des Hauts-de-France et de la Ligue dans laquelle il est licencié,
- ☞ Un JAT3 ou FJAT3 peut officier sur tout le territoire national,

#### **Article 6 : Gestion du tournoi et clôture**

Le juge-arbitre à l'obligation d'utiliser MOJA pour gérer le tournoi et devra le clôturer dans les **4 jours** qui suivent la fin du tournoi. Toutes les demandes éventuelles et exceptionnelles de changements de dates ou de juges arbitres etc... doivent être adressées par mail à la commission des homologations qui est la seule habilitée à accorder des modifications [patrick-devillers@orange.fr](mailto:patrick-devillers@orange.fr) (ou auprès des membres de la commission des homologations).

#### **Article 7 : Répartition des prix :**

Le comité de tournoi veillera à ce que **les prix soient intégralement distribués, tel que prévu dans les statuts de la FFT.**

#### **Article 8 : Affichage des tournois**

Les clubs s'engagent à exposer les affiches des tournois organisés par les autres clubs.

#### **Article 9 : Date de fin de tournois**

La commission n'autorise pas les clubs à terminer leur tournoi annuel lors des week-ends des finales des championnats individuels départemental et régional.

#### **Article 10 : Prélèvement de la taxe tournois**

Le déclenchement du prélèvement de la taxe tournoi aura lieu désormais à partir de la **date de fin du tournoi** renseignée dans la base fédérale. A partir de la date de fin de tournoi + 5 jours : déclenchement du prélèvement à la fin de quinzaine à partir de cette date.

#### **Article 11 : Annulation de tournois**

La demande d'annulation d'un tournoi doit être adressée **par mail à la commission des homologations** : [patrick-devillers@orange.fr](mailto:patrick-devillers@orange.fr) (ou auprès des membres de la commission des homologations).

La taxe tournoi étant dorénavant prélevée **après** la date de fin du tournoi, il n'y aura donc plus lieu de procéder à un remboursement.

#### **Article 12 : Date prise effet des modifications de la charte et engagement des Clubs**

Elles prendront effet dès la saison sportive 2026. Tout club qui organise un tournoi s'engage à respecter la présente charte.

#### **Article 13 : Liste des instances habilitées à vérifier la bonne application de la charte**

Commissions Arbitrage, Classement et Homologations de Tournois.



**Patrick Devillers**

Président de la commission des homologations  
de tournois de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis